



Assistante Sociale : Mme Huet
 emmanuelle.huet@ac-rennes.fr

Présente au collège le lundi (02 98 39 81 81)
 Présente au collège La Villemarqué
 les mardis et vendredis (02 98 96 10 45)
 Présente au collège de Moëlan le jeudi (02 98 39 60 46)

Date de remise du dossier :

FONDS SOCIAL COLLEGIEN

Nom, Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Classe :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Demi-pensionnaire oui non

Interne oui non

Boursier oui non Nombre de parts :.....

OBJET de la DEMANDE :

aide à la restauration

aide aux transports

aide aux voyages

autre (précisez) :

MOTIFS de la DEMANDE :

.....

MONTANT de l'AIDE DEMANDEE.....

COMPOSITION de la FAMILLE :

	Nom - prénom	Date de naissance	Profession
Père			
Mère			

Pour les familles recomposées beau-père, belle-mère ou concubin, concubine :

.....

Les enfants (y compris l'élève) :

Nom - Prénom	Date de naissance	Scolarité ou Profession

Autres personnes vivant au domicile :

.....
.....

Justificatifs à fournir pour l'étude du dossier :

RESSOURCES :

- Dernier avis d'imposition ou de non imposition
- Attestation de la Caisse d'Allocations Familiales (montants perçus)
- Trois derniers : bulletins de salaire de chaque parent et / ou beau – parent
et / ou selon votre situation
- ASSEDIC
- indemnités journalières de la Sécurité Sociale
- retraites
- pensions alimentaires
- autres revenus

CHARGES :

- Loyer ou accession à la propriété
- Crédits (pour les situations de surendettement)

Ressources mensuelles		Charges mensuelles	
Salaire Monsieur		Loyer ou accession à la propriété (aide au logement déduite)	
Salaire Madame			
Autres ressources (ASSEDIC, RMI, RSA, indemnités journalières....)			
CAF		Crédits (surendettement)	
Pension alimentaire		TOTAL € ②	
TOTAL € ①		TOTAL € 2bis : surendettement	

Quotient familial : total des ressources ① - total des charges ② : 30

Nbre de personnes au domicile

(pour les familles monoparentales compter 2 pour le chef de famille)

=€

L'assistante sociale se tient à votre disposition pour vous aider à compléter le dossier

FONDS SOCIAUX
CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Le dossier à compléter par la famille est à remettre à l'assistante sociale accompagné des pièces justificatives.

Composition de la commission :

- Chef d'établissement
- Gestionnaire,
- Assistante sociale
- CPE (selon les situations)
- Infirmière (selon les situations)

Barèmes :

quotient familial journalier = $\frac{\text{totalité des revenus mensuels}}{\text{nombre de parts}}$: 30

quotient familial journalier par personne	0 à 12 €	12 € à 20 €
		Ressources précaires
Demi-pension ou internat	jusqu'à 80 %	jusqu'à 50 %
Aide scolaire (matériel, tenue EPS)	jusqu'à 80 %	jusqu'à 50 %
Vêtements	maxi 100€	maxi 60€
Transport scolaire	jusqu'à 80 %	jusqu'à 50 %
Voyage ou sortie scolaire (calculer sur le restant à charge des familles après aide FSE ou autres)	maxi 100€	maxi 60€
Autres dépenses	Variable	Variable

Au-delà d'un quotient familial de 20 euros ou selon les situations précédentes, la Commission peut décider d'attribuer une aide à titre exceptionnelle.